

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**  
18/09/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**  
26/09/2023**Date de publication :**  
26/09/2023**Le 25 septembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Était représenté :** Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2023-82****OBJET : Marchés de travaux de réhabilitation de la gare de Cabanac en espace d'animation de la vie locale et touristique – Avenant n° 2 au lot n° 2 « Charpente couverture zinguerie bardage »**

La modification introduite par le présent avenant résulte d'un aléa en cours de travaux suite au constat de l'état de la couverture après dépose des plafonds au R+1 ayant mis en évidence la vétusté des tuiles (porosité en sous-face) nécessitant un remplacement complet de la couverture comprenant la mise en place d'un écran de sous-toiture et un voligeage en sous-face de la couverture du Hangar.

Ces travaux diffèrent du CCTP qui prévoyait une simple révision de la couverture (cf art. 2.5.1).

Cette proposition induit une plus-value de 10 166 € HT soit 13 399,20 € TTC. Le nouveau marché se monte à 51 182,55 € HT pour 61 419,06 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 2 au lot n° 2 « Charpente couverture zinguerie bardage » attribué à l'entreprise JC CHARPENTES pour un montant de 10 166 € HT soit 13 399,20 € TTC et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**POUR :** 17**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 25 septembre 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR



La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY